

OBJECTIF :

Donner aux autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité et de gaz des clés pour être acteurs de la gestion de ces activités de services publics locaux sous monopole légal et régies par nombre de dispositions européennes, légales et réglementaires

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Collectivités
- Aménageurs
- Producteurs d'électricité

INTERVENANTS :

Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE, Avocat
Associé
Maxime GARDELIN Avocat

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 14 juin 2018

CONTRÔLE DES CONCESSIONS ÉLECTRICITÉ ET GAZ : POUR- QUOI, COMMENT ET À QUELLE FIN ?

PROGRAMME

La présente formation vise les concessions de distribution publique et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente et les concessions de distribution publique de gaz en zone de desserte historique.

Il s'agira, s'agissant de ces concessions particulières qui concernent des services publics locaux sous monopole légal, d'identifier les contrôles qui méritent d'être réalisés par leur autorité concédante, à l'aube des renouvellements massifs de contrats de concession qui se profilent.

I - Un contrôle : pourquoi et comment ?

Le contrôle par le concédant : une compétence légale, contractuelle, et un devoir à l'égard des usagers

Un contrôle annuel (CRAC) et des contrôles ponctuels

Un contrôle qui ne doit pas s'immiscer dans la gestion du concessionnaire

La question des ICS et des données

II - Un contrôle : à quelle fin ?

Connaître et suivre le patrimoine de la concession et ses évolutions techniques, comptables et patrimoniales

Contrôler la bonne exécution par le concessionnaire de ses obligations

Analyser le CRAC remis annuellement : pour en prendre acte ou en tirer des informations voire émettre des réserves

Préparer une révision quinquennale de la concession, le renouvellement de la concession,...

III - Que faire en cas de difficulté rencontrée dans le contrôle

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

> email : formation@seban-associes.avocat.fr

> www.seban-associes.avocat.fr

NOS LOCAUX :

Cabinet Seban & Associés
282 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

ACCES :

Métro Ligne 12 station :
ASSEMBLÉE NATIONALE
Bus 63, 83 et 94 – arrêt :
ASSEMBLÉE NATIONALE
Parking Vinci INVALIDES -
23 rue de Constantine, 75007 Paris